

DÉLÉGATION DE SIGNATURE

La Présidente de l'Université de Strasbourg

VU le code de l'éducation et notamment son article L 712-2

VU les statuts de l'Université de Strasbourg et notamment son article 31

VU les décisions portant organisation des achats de l'Université de Strasbourg validées

DECIDE

Article 1

Délégation est donnée à Monsieur Pascal VILLA, Directeur de l'Unité « Plate-forme de Chimie Biologique Intégrative de Strasbourg – UMS 3286 » à effet de signer :

- Tout acte budgétaire et tout document financier et comptable relevant de l'exécution du budget de son unité de recherche en dépenses et en recettes (CF: R42PCBI et CF: R42PPHA)
- Tout marché et commande, nécessaire à l'approvisionnement et au fonctionnement de l'unité, d'un montant unitaire inférieur ou égal à 90 000 €
- Tout ordre de mission et autorisation d'absence relatif à un déplacement se déroulant au sein de l'Union européenne, de l'association européenne de libre-échange et du Royaume Uni.

Article 2

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Pascal VILLA, Madame Claire GUTH, responsable administrative et financière, reçoit délégation de signature.

Article 3

En cas d'absence et d'empêchement de Monsieur Pascal VILLA et de Madame Claire GUTH, Madame Sophie GIORIA (Ingénieur d'Études) reçoit délégation de signature, uniquement pour le service fait (CF : R42PCBI).

Frédérique BERROD Présidente

Affaire suivie par Philippe WIART pwiart@unistra.fr

Direction de la recherche et de la formation doctorale 4 rue Blaise Pascal

CS 90032 F-67081 STRASBOURG cedex Tél.: +33 (0)3 68 85 11 16 www.unistra.fr

Article 4

La délégation prend effet à compter de la date d'affichage. Elle prendra fin au plus tard en même temps que les fonctions du déléguant ou du délégataire.

Tout acte administratif portant délégation de signature, antérieur à la présente, ayant le même objet est abrogé.

Le directeur général des services et l'agent comptable sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Strasbourg, le 19 mars 2025

La Présidente,

Frédérique BERROD

Transmission à : Madame le Recteur, Chancelier des Universités, Monsieur l'Agent Comptable, Direction des finances, Direction des Ressources Humaines, Service des affaires juridiques, Direction générale des services, Monsieur Pascal VILLA, Madame Claire GUTH, Madame Sophie GIORIA.